

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, DESMOTS, Mmes DEROUIN, PERROUIN, GENDRY S.

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mme DEROUIN Marie-Madeleine

1) Extension d'un élevage avicole EARL de la Corderie Livré La Touche : avis sur l'enquête publique - D2018-026

Mr le maire rappelle au conseil municipal que par arrêté en date du 29 mars 2018, Mr le Préfet de la Mayenne a soumis à enquête publique, du 25 avril 2018 au 23 mai 2018 la demande d'enregistrement présentée par l'EARL de la Corderie située à la Corderie à Livré La Touche, en vue d'exploiter un atelier avicole comprenant 39990 emplacements. La commune est impactée par ce plan d'épandage, et qu'à ce titre, elle doit formuler un avis sur ce projet.

Précise que le conseil municipal a été destinataire du dossier d'enquête publique,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Émet un avis favorable au projet.

2) Modification des statuts de Territoire d'énergie Mayenne (TE53) ex SDEGM - D2018-027

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre,
- adopte la modification des statuts de TE53

3) Etude pré-projet du bras de contournement sur l'installation hydraulique du Moulin des Planches. – D2018-028

Mr le maire rappelle à l'assemblée les différentes décisions prises :

- Lors de la réunion du conseil municipal du 22 novembre, le conseil municipal par délibération D2017-077, acceptait le pré-projet modifié, en accord avec le propriétaire, Mr Alain SIMON avant validation par le Syndicat du Bassin de l'Oudon, acceptait l'acquisition du terrain (ilot et bras de contournement) contenant une emprise totale d'environ 1636 m² au prix de 0.65 € du m², acceptait de verser une indemnité d'éviction au locataire de 0.30 € du m², demandait au Géomètre Harry LANGEVIN de Château-Gontier de procéder au bornage, demandait au Bassin de l'OUDON de prendre en compte la nécessité de cette passerelle pour l'accès à l'île ainsi créée, et autorisait Mr Daniel GENDRY, Maire, ou son 1^{er} adjoint, Mr Jean-Paul GIBOIRE à signer tout acte chez les Notaires associés, Maîtres AUBIN et MENARD à Craon quand le projet définitif, le bornage du terrain et l'acquisition de l'emprise de terrain nécessaire seront acceptés par les différentes parties, à savoir le Syndicat du Bassin de l'Oudon, le

propriétaire du terrain et la commune de Niaffles.

- Lors de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2017 par délibération D2017-078, le conseil municipal acceptait la servitude de passage d'entretien du cours d'eau et de ses aménagements pour Mr SIMON Alain, propriétaire et qu'elle soit notifiée dans l'acte notarié, et qu'il soit établi une convention entre le Bassin de l'Oudon et le propriétaire pour l'entretien du cours d'eau et de ses aménagements.

- Lors de la réunion du 22 février 2018 par délibération D2018-009, le conseil municipal acceptait le nouveau n°03-1 revu en janvier portant sur une modification du tracé.

Mr le maire, informe l'assemblée de la réception du bornage définitif du 9 mai 2018, pour lequel l'emprise définitive est désormais connue pour une superficie totale est de 1691 m².

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le nouveau bornage et sa superficie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Accepte le plan de bornage définitif en date du 9 mai 2018 contenant une emprise totale de 1691 m².

-Accepte l'acquisition du terrain (ilot et bras de contournement) contenant une emprise totale de 1691 m² au prix de 0.65 € du m²

-Accepte de verser une indemnité d'éviction au locataire de 0.30 € du m²,

-Autorise Mr Daniel GENDRY, Maire, ou son 1^{er} adjoint, Mr Jean-Paul GIBOIRE à signer tout acte chez les Notaires associés, Maîtres AUBIN et MENARD à Craon.

4) Etude de réalisation d'un cheminement piéton en agglomération route de Bouchamps les Craon RD228 et étude de réalisation d'une traversée piétonne et d'un cheminement hors agglomération RD 228 - D2018-029

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un devis de Mayenne Ingénierie concernant les études de réalisation d'un cheminement piéton en agglomération route de Bouchamps les Craon RD228 et la réalisation d'une traversée piétonne et d'un cheminement hors agglomération RD 228.

Mayenne Ingénierie propose les missions suivantes :

- ATO –mission de base –travaux de 10001 € à 20000 €(Mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'analyse des offres incluse) pour un montant forfaitaire de 1 350 € HT

Et option :

- ATO –mission de base –travaux de 10001 € à 20000 €(Mission de maîtrise d'œuvre de la notification des marchés de travaux jusqu'à la fin de garantie du parfait achèvement) pour un montant forfaitaire de 1 350 € HT.

Mr le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le devis établi par Mayenne Ingénierie.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte le devis de Mayenne Ingénierie pour les missions ci-dessous :

- ATO –mission de base –travaux de 10001 € à 20000 €(Mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'analyse des offres incluse) pour un montant forfaitaire de 1 350 € HT
- ATO –mission de base –travaux de 10001 € à 20000 €(Mission de maîtrise d'œuvre de la notification des marchés de travaux jusqu'à la fin de garantie du parfait achèvement) pour un montant forfaitaire de 1 350 € HT.

Soit un montant forfaitaire total des missions de 2 700 € HT.

- autorise Mr le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

5) INFORMATIONS

a) Argent de poche : du 20 au 29 août 2018. 5 jeunes susceptibles de participer.

Bénévoles : Mrs HELBERT, MONTECOT, RENAUDIER, FAVROULT, PIQUET

Réunion pour inscription samedi 23 mars 2018 à 10 h30.

b) Travaux Salle des fêtes : Suite à la rencontre avec le bureau d'étude du 16 mai, il a été décidé de réhabiliter la toiture, isolation, plafond, ventilation, espaces rangement, éclairage intérieur.

Le plan de la salle a été transmis aux conseillers afin d'apporter des idées d'aménagement.

c) Point à temps : dans le cadre des travaux de point à temps réalisés par l'entreprise Chazé TP, il sera profité de la présence de l'entreprise sur la commune pour effectuer des travaux de reprise de voirie dans Rues des Chênes, du Roquet pour un montant de 2264.80 € HT.

d) Espaces jeux et paysagers : Suite à la matinée d'échange le 28 avril 2018 dernier, Mme LAURENT, Coordinatrice Synergies & Animatrice du Réseau des collectivités nous a adressé un compte-rendu, qui synthétise les éléments échangés. Bonne participation sauf la campagne. Toute tranche d'âge représentée. Le compte rendu a été adressé à tous les conseillers.

Une nouvelle rencontre avec Mme LAURENT aura lieu le 5 juin à 20 h afin de travailler sur la suite à donner.

e) Réunion publique Participation citoyenne : 19 juin à 20 h 30 salle des fêtes.

f) Prochaine réunion du conseil: jeudi 28 juin 2018 à 20 h